



صندوق الایداع والتدبیر
+٩٦٤٢٠١ ٤٥٥٥ ٨ ٤٥٤٣/٨٨٣
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

قطاع الادخار والاحتياط
IΘ.Q - ٤E.٢
BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE



2
0
2
3

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CNRA

الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين
+٩٦٤٢٠١ ٤٥٤٣٠٠١ ٤٥٤٣٠٠٠ ٨ ٤٥٤٣٠٠٠
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

RCAR

النظام الجماعي لمعاش رواتب التقاعد
٤٥٤٣ ٤٥٤٣٠٠١ ٤٥٤٣٠٠٠ ٤٥٤٣٠٠٠ ٤٥٤٣٠٠٠
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2
0
2
3



Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste

SOMMAIRE

09 ÉDITO

- ▶ Mot de M. le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR
- ▶ Mot de M. le Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG

15 GOUVERNANCE

- ▶ Instances de gouvernance
- ▶ Organisation de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR

23 FOCUS 2023

- ▶ La CNRA au service des programmes sociaux de l'État
- ▶ Le RCAR en consolidation
- ▶ Faits marquants
- ▶ Chiffres Clés

39 RÉALISATIONS 2023

- ▶ Gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
- ▶ Gestion du Régime Collectif d'Allocation de Retraite



ÉDITO

- **Mot de M. le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR**
- **Mot de M. le Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG**



« ... Nos capacités opérationnelles, la pluralité de nos compétences, l'agilité de nos systèmes et de notre organisation ont été mises à l'épreuve. Elles ont été démontrées, aussi bien par le résultat que par l'implication à côté des pouvoirs publics, dans la conception de ces projets et leur mode de déploiement ... »

MOT DE M. KHALID SAFIR

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION,
PRÉSIDENT DES COMITÉS DE
DIRECTION DE LA CNRA ET DU RCAR

L'année 2023 est une année particulière pour la Caisse de Dépôt et de Gestion, dans la mesure où elle a connu le lancement d'une réflexion collective pour l'élaboration de son nouveau plan stratégique baptisé « CAP 2030 », guidée par des principes d'impact pour le pays, d'utilité et de sécurité pour l'épargne collectée et les fonds de prévoyance confiés en gestion.

Dans cet esprit, « CAP 2030 » est, pour les activités de prévoyance portées par la CNRA et le RCAR, une feuille de route pour la consolidation de leurs actions au centre des chantiers menés par les Pouvoirs Publics.

Une consolidation naturelle et légitime corroborée par des réalisations à fort impact, faisant des organismes gérés par la CDG, des institutions reconnues pour leur engagement inconditionnel en faveur du développement de la prévoyance sociale au service du citoyen.

2023 peut être qualifiée d'une année riche en interventions utiles et impactantes menées par la CNRA : Aides Sociales Directes en collaboration avec la CNSS, Aides au Logement et Aides directes aux sinistrés du séisme d'Al Haouz.

Nos capacités opérationnelles, la pluralité de nos compétences, l'agilité de nos systèmes et de notre organisation ont été mises à l'épreuve. Elles ont été démontrées, aussi bien par le résultat que par l'implication à côté des pouvoirs publics, dans la conception de ces projets et leur mode de déploiement. Plus que des projets opérationnels aboutis, ce sont désormais de nouveaux modèles d'un service public digitalisé, performant et accessible, supportant un système de protection sociale solide et durable.

L'année 2023 renforce notre confiance et celle de nos partenaires dans notre capacité à adresser les enjeux des années à venir, aussi nombreux que cruciaux pour le développement socio-économique de notre pays.

Nous pouvons compter sur les synergies renforcées entre nos multiples activités pour continuer à accompagner les pouvoirs publics dans la conception, la structuration et surtout la concrétisation de projets innovants et à forte valeur ajoutée.

C'est ainsi que nous concevons notre mandat public et notre mission originelle intimement liés à la vocation de Tiers de Confiance de la CDG.



« ...l'implication de la CNRA dans ces projets de grande envergure témoigne de la confiance que lui accorde les autorités publiques ; une confiance bâtie et renforcée au fil du temps grâce aux atouts qui incarnent désormais son identité... »

MOT DE M. MOHAMED ALI BENSOUDA

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRANCHE
ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG

L'année 2023 a été dynamique en événements, projets et transformations. Une année durant laquelle la Caisse de Dépôt et de Gestion, à travers ses deux organismes gérés : la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), a contribué activement à l'essor de la prévoyance sociale au Maroc.

2023 a également marqué une étape cruciale dans la contribution de la CNRA au vaste chantier Royal d'élargissement de la protection sociale. Capitalisant sur la transformation du Programme Tayssir en 2022, la CNRA a été sollicitée et mobilisée dans les plus grands projets sociaux initiés par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, la CNRA a pris part, aux côtés de ses partenaires Institutionnels à la mise en œuvre des différents projets sociaux, à travers notamment :

- Le déploiement d'un dispositif innovant de distribution des aides aux victimes du séisme du 08 septembre 2023, s'appuyant sur un réseau étendu d'établissements de paiement (agences fixes et mobiles) pour garantir le versement de prestations aux bénéficiaires, avec un début de versement des aides en octobre 2023.
- La co-gestion, avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS), du programme d'Aides Sociales Directes (ASD), et ce à travers le contrôle d'éligibilité, le calcul de droits, la préparation des ordres de paiement et la mise en place du simulateur des droits.

- Le déploiement d'un dispositif « full digital » pour la gestion du programme d'Aide Directe de l'État pour le Soutien au Logement (DAAM SAKANE) et la dématérialisation du contrôle d'éligibilité à travers, des échanges automatisés (via des APIs) avec les partenaires.

Ainsi, l'implication de la CNRA dans ces projets de grande envergure témoigne de la confiance que lui accorde les autorités publiques ; une confiance bâtie et renforcée au fil du temps grâce aux atouts qui incarnent désormais son identité : expertise, pragmatisme, agilité, capacité d'innovation et résultats tangibles.

Par ailleurs, l'année 2023 a marqué un point d'inflexion majeur pour RECORE, en transformant son architecture d'un système basé sur les points à un système basé sur la capitalisation individuelle. Cette transformation est considérée comme une première dans le paysage national de la retraite.

Après une année 2022 marquée par une volatilité sans précédent des marchés financiers, il a été ainsi constaté avec satisfaction le rebond des résultats. Les équilibres de long terme de la CNRA et du RCAR se sont maintenus grâce à la structure résiliente des portefeuilles et à la gestion des risques ancrée dans les processus.

Le RCAR a bénéficié de l'évolution favorable des marchés financiers pour maintenir, durant l'année 2023, une réserve de plus 121 Milliards de dirhams et préserver son horizon de viabilité estimé à 2052, selon son dernier bilan actuariel.

L'année 2023 a également connu le démarrage d'un nouveau cycle stratégique, baptisé « CAP 2030 » pour la période 2024 - 2030, définissant une nouvelle feuille de route pour les activités de prévoyance portées par la CNRA et le RCAR.

Cette feuille de route aspire à consolider le rôle de la CNRA comme une institution de référence, à fort impact social et environnemental, tout en élevant son niveau d'excellence opérationnelle. Elle accorde également, à travers le RCAR, une place importante au chantier de réforme des retraites, et ambitionne de préserver le leadership de la CDG en matière de gestion des retraites.

Merci à toutes les parties prenantes qui nous font confiance et nous soutiennent dans la concrétisation de notre mission d'intérêt général. Merci à nos collègues de la Branche Épargne-Prévoyance de la CDG pour leur dévouement, mobilisation et efforts déployés au service du citoyen.



GOUVERNANCE

- Instances de gouvernance
- Organisation de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR

GOVERNANCE

Pour veiller aux intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes, la Caisse de Dépôt et de Gestion a mis en place, pour les métiers de la prévoyance depuis 2019, une gouvernance conforme aux normes internationales scindée en deux blocs. Cette organisation comporte :

- Une fonction gouvernante investie d'un pouvoir de surveillance et de décision, composée des directeurs membres des Comités de Direction et est présidée par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
- Une fonction exécutive incarnée par la Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

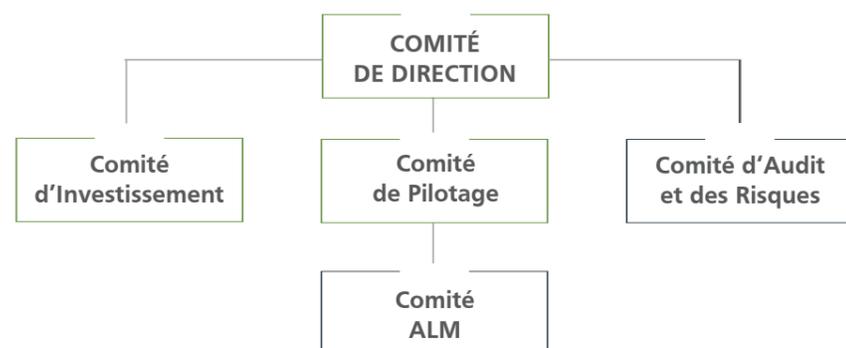
Ce dispositif de gouvernance des deux organismes gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite, a permis une meilleure redéfinition des rôles de chaque instance, la clarification des responsabilités respectives et par conséquent une gestion efficiente de leurs actifs.

Aussi, et conformément à sa volonté de renforcer le dispositif de gouvernance de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et du Régime Collectif d'Allocation de Retraite par des instances spécialisées aux responsabilités clairement définies, apportant une valeur ajoutée confirmée à la gestion de ces deux organismes, il a été procédé en 2020 au recrutement de quatre membres indépendants pour siéger au sein des Comités de direction, Pilotage, Investissement et Audit & Risques.

Dans le cadre de l'alignement de ses pratiques sur les meilleurs standards internationaux, la Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion s'est inscrite, au-delà du cadre réglementaire existant, dans une démarche volontaire de renforcement du dispositif de gouvernance de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances et du Régime Collectif d'Allocation de

Retraite par la mise en place des instances spécialisées aux responsabilités clairement définies, apportant une valeur ajoutée confirmée.

La structure de gouvernance adoptée est schématisée comme suit :



INSTANCES DE GOUVERNANCE

Comité de Direction (CNRA/RCAR)

Le Comité de Direction est l'instance suprême de la fonction gouvernante chargée, entre autres, de :

- Examiner les rapports d'activité annuels ;
- Examiner et arrêter les comptes sociaux ;
- Examiner et arrêter les budgets de fonctionnement et d'équipement ;
- Valider le plan stratégique et le plan d'action ;
- Examiner et arrêter les programmes d'actions.

Plus généralement, le Comité de Direction émet un avis préalable sur toutes opérations à caractère spécifique, notamment, le lancement de nouveaux produits et la tarification.

À la clôture de chaque exercice, la Caisse de Dépôt et de Gestion à travers la Branche Épargne - Prévoyance de la Caisse de Dépôt et de Gestion, fournit aux membres du Comité de Direction un rapport annuel sur la gestion financière retraçant notamment le portefeuille, les flux financiers de l'exercice et la performance financière.

M. Khalid SAFIR

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

M. Mohamed Ali BENSOUDA

Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance
de la CDG

Membres du Comité de Direction de la CNRA

M. Abdeljalil EL HAFRE
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Anass NOSFI
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taib BOUHOUCHE
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Omar HASSOUNI
Ministère Délégué Auprès du Chef du Gouvernement
Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de
l'Évaluation des Politiques Publiques

M. Mustapha EL BAAJ
Cour de Cassation

Membres du Comité de Direction du RCAR

M. Abdeljalil EL HAFRE
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Anass NOSFI
Ministère de l'Économie et des Finances

M. Taib BOUHOUCHE
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

M. Hassan ETTAIK
Ministère de l'Intérieur

M. Omar HASSOUNI
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement
Chargé de l'Investissement, de la Convergence et de
l'Évaluation des Politiques Publiques

M. Mustapha EL BAAJ
Cour de Cassation

Mme Karima KHALDOUN
Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement
Chargé de la Transition Numérique et de la Réforme
Administrative

M. Abdellah BOULKHEIR
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts

M. Othmane EL ADDAOUI
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

4 représentants des affiliés



Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé par le Comité de Direction, entre autres, des missions suivantes :

- Préparer et faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, eu égard aux textes légaux et réglementaires ;
- Veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée ;
- Examiner les budgets ;
- Examiner toutes les opérations à caractère spécifique, notamment les intégrations des caisses internes de retraite, le lancement de nouveaux produits, la tarification, etc ;
- Examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui serait confiée, et lui soumettre toute proposition visant à faire diligenter tout audit, dans le cadre de ses prérogatives.

Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage est une émanation du Comité de Direction ayant pour principale mission d'assurer le suivi des équilibres financiers du Régime Collectif d'Allocation de Retraite sur le long terme.

Le Comité de Pilotage valide des objectifs de long terme cohérents avec l'environnement technique et financier.

Il veille par ailleurs à ce que l'exécution de la stratégie d'investissement s'intègre dans la perspective de création de valeur durable en ligne avec les intérêts de la Branche sans prise de risque excessive.

Membres du Comité d'Audit et des Risques

M. Abdeljalil EL HAFRE
Président du Comité d'Audit et des Risques

M. Benyoussef SABONI
Membre indépendant

Mme Samar GHARBAOUI
Membre indépendant

Membres du Comité de Pilotage

M. Khalid SAFIR
Président du Comité de Pilotage

Mme Latifa ECHIHABI
Représentante de la CDG

M. Mohamed Ali BENSOUDA
Représentant de la Fonction Exécutive

M. Abdeljalil EL HAFRE
Représentant du Ministère de l'Économie
et des Finances

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY
Membre indépendant

Comité d'investissement

Ce Comité est l'organe central de mise en œuvre de la gestion financière du régime. Il reçoit à ce titre délégation du Comité de Pilotage. En s'appuyant sur les travaux du Comité ALM, le Comité d'Investissement exécute la stratégie d'investissement de la Branche, en veillant à l'encadrer par les orientations émises par le Comité de Pilotage.

Membres du Comité d'investissement

M. Mohamed Ali BENSOUDA
Président du Comité d'Investissement

M. Mahmoud BERRICHI
Directeur du Pôle Risk Management de la CDG

M. Mohamed Taoufik BENJELLOUN TOUIMY
Membre indépendant

M. Lionel-Tangy MALCA
Membre indépendant

Comité ALM

Le Comité ALM éclaire le Comité de Pilotage sur le profil technique de ses engagements afin qu'il puisse établir, en toute connaissance de cause, ses orientations de la stratégie d'adossement Actif/Passif. Le Comité ALM a pour rôles :

- D'évaluer le passif à couvrir ;
- De produire le rapport actuariel de la situation annuelle ;
- De produire des études et simulations sur demande des instances de gouvernance.

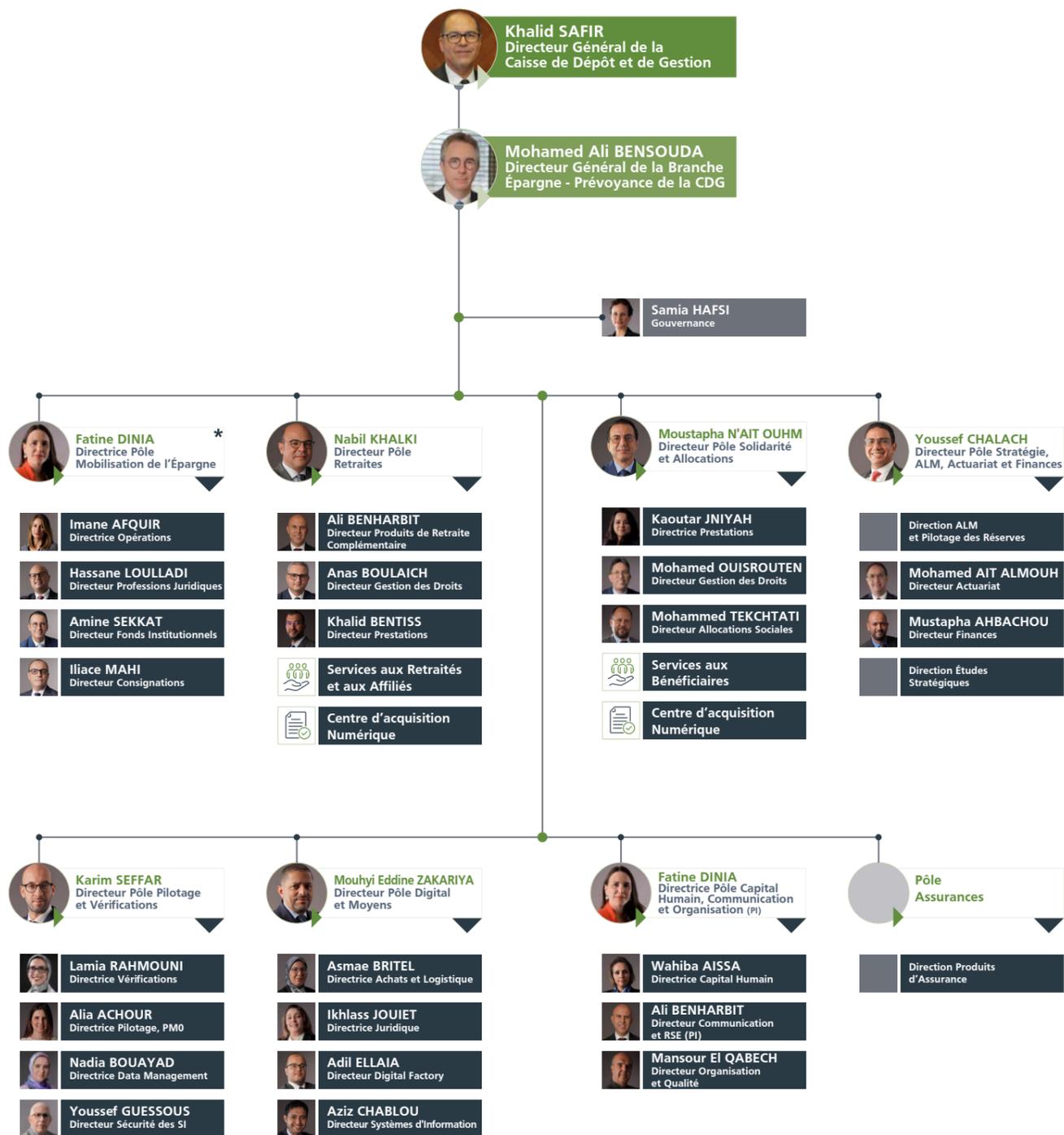
Membres du Comité ALM

M. Youssef CHALACH
Président du Comité ALM

M. Mohamed AIT ALMOUH
Directeur Actuariat Branche Épargne - Prévoyance
de la CDG

M. Mouhsine BOUKHNIF
Directeur Risques Financiers et Pilotage Prudentiel

ORGANISATION DE LA BRANCHE ÉPARGNE - PRÉVOYANCE DE LA CDG EN CHARGE DE LA GESTION DE LA CNRA ET DU RCAR



COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite sur la photo :

- Karim SEFFAR, Directeur Pôle Pilotage et Vérifications
- Mouhyi Eddine ZAKARIYA, Directeur Pôle Digital et Moyens
- Youssef CHALACH, Directeur Pôle Stratégie, ALM, Actuariat et Finances
- Fatine DINIA, Directrice Pôle Mobilisation de l'Épargne
- Mohamed Ali BENSOUDA, Directeur Général de la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG
- Moustapha N'AIT OUHM, Directeur Pôle Solidarité et Allocations
- Nabil KHALKI, Directeur Pôle Retraites

* Pôle n'intervenant pas dans la gestion de la CNRA et du RCAR



FOCUS 2023

- La CNRA au service des programmes sociaux de l'État
- Le RCAR en consolidation
- Faits marquants
- Chiffres Clés



LA CNRA AU SERVICE DES PROGRAMMES SOCIAUX DE L'ÉTAT

► La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a rejoint l'élan de solidarité lors du séisme d'Al Haouz qui a eu lieu en septembre 2023. En plus, la CNRA a intensifié ses initiatives pour mener à bien deux importants programmes de l'année : le soutien direct au logement et l'aide sociale directe.

الدعم الاجتماعي المباشر

Conformément aux Hautes Instructions Royales et en application des dispositions de la Loi-cadre n° 09.21 sur la protection sociale, le Maroc a lancé en 2021, le chantier de généralisation de la protection sociale qui vise à étendre la couverture du système de protection sociale à tous les Marocains.

Dans ce cadre, le Régime des Aides Sociales Directes lancé le 28 décembre 2023 à travers l'enregistrement des citoyens via le portail électronique «www.asd.ma», a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés ou celles en situation de fragilité et qui ne bénéficient d'aucune aide familiale dans le but, de leur offrir un filet de protection sociale et soutenir leur pouvoir d'achat.

Les prestations des aides sociales octroyées dans le cadre de ce régime incluent :

- L'Allocation mensuelle attribuée aux familles ayant des enfants de moins de 21 ans, pour les protéger contre les risques liés à l'enfance, à la santé et au développement des compétences;
- L'Aide forfaitaire accordée aux familles sans enfants de moins de 21 ans et en situation de pauvreté ou de précarité dans le but, de soutenir leur pouvoir d'achat et les protéger contre les risques liés au vieillissement;
- L'Allocation naissance accordée aux familles éligibles.

Dans une démarche de co-construction, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), en partenariat avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ont mis en synergie leurs moyens et savoir-faire afin de réussir le déploiement de ce chantier stratégique à vocation éminemment sociale et ce sur plusieurs prismes (accompagnement juridique, process et procédures, digitalisation, mise en place de partenariats).

Dans le cadre d'une convention de gestion mandatée tripartite conclue entre le Ministère de l'Économie et des Finances, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances, cette dernière porte la responsabilité du contrôle de la recevabilité et l'éligibilité des demandes d'aides ainsi que la détermination des droits et des prestations à verser aux bénéficiaires qu'elle transmet à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour mise en paiement. Pour ce faire, elle a développé et déployé, à travers ses compétences internes, une plateforme «full digital» de gestion de l'éligibilité et de calcul des droits des bénéficiaires, basée sur un HUB d'échange de données avec plus de 12 partenaires institutionnels.

De son côté, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est chargée de la gestion des inscriptions des demandeurs de l'aide, de l'exécution des paiements ordonnancés par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances, le suivi des paiements et le traitement des requêtes clients.

Mobilisant un budget de 25 MMDH en 2024, ce programme permet de mettre en place un bouclier social profitant à 7 millions de marocains ciblés à travers le Registre Social Unifié (RSU), favoriser leur inclusion économique, combattre la précarité et promouvoir le développement social et humain du pays.



AIDE DIRECTE DE L'ÉTAT POUR LE SOUTIEN AU LOGEMENT « DAAM SAKANE »



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, a lancé le 17 octobre 2023 le programme d'Aide Directe de l'État pour le Soutien au Logement visant l'amélioration des conditions d'accès au logement des classes sociales à faible revenu et de la classe moyenne. Y sont éligibles les Marocains résidant au Maroc ou à l'étranger, qui ne sont pas propriétaires au Maroc et qui n'ont jamais bénéficié d'une aide au logement. Les montants de l'aide sont fixés en fonction de la valeur du logement acquis. Ainsi, le montant de l'aide est fixé à 100.000 Dirhams pour l'acquisition d'un logement dont le prix de vente est inférieur ou égal à 300.000 DH TTC et 70.000 Dirhams pour les logements dont le prix d'acquisition est supérieur à 300.000 Dirhams et ne dépassant pas 700.000 Dirhams.

Capitalisant sur l'expertise développée en matière de gestion mandatée des programmes sociaux pour le compte de l'État, la mise en œuvre du dispositif a été confiée à la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances, via une convention de gestion mandatée signée avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MATNUHPV) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Cette gestion mandatée couvre l'ensemble des processus liés au déploiement dudit dispositif depuis l'inscription des demandeurs, la gestion des droits, le paiement des aides jusqu'au traitement des requêtes des demandeurs de l'aide.



دعم سكن
ⵏⵓⵏⵉⵏ ⵏⵓⵏⵉⵏ
DAAM SAKANE

La CNRA a déployé les dispositions opérationnelles et techniques nécessaires pour garantir une implémentation efficace et efficace du dispositif de bout en bout, et ce à travers :

- La mise en place d'une plateforme sécurisée « FullDigital » dénommée « DAAM SAKANE » composée d'un portail WEB www.daamsakane.ma et d'une application mobile « DAAM SAKANE », visant à accompagner les demandeurs et bénéficiaires tout au long du processus, depuis l'inscription jusqu'à l'obtention de la mainlevée ;
- La dématérialisation du contrôle d'éligibilité à travers des échanges automatisés (via des APIs) avec des partenaires, notamment avec le Ministère de l'Économie et des Finances à travers la Direction Générale des Impôts et la Trésorerie Générale du Royaume, le Ministère de l'Intérieur à travers la plateforme « ROKHAS », la Direction Générale de la Sûreté Nationale, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, le Conseil National des Ordres des Notaires du Maroc et l'Agence de Logements et d'Équipements Militaires ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de suivi opérationnel de toute la chaîne de valeur du dispositif ;
- La mise en place au profit des ordonnateurs d'un portail de pilotage du programme.



المساعدة المالية للأسر المتضررة من الزلزال

En exécution des Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, suite au séisme qui a frappé la région d'Al Haouz le 8 septembre 2023, le programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la construction des logements détruits au niveau des zones sinistrées, a été instauré, prévoyant d'une part une aide d'urgence de 30.000 dirhams aux ménages concernés, ainsi que des aides financières directes de 140.000 dirhams pour les logements totalement effondrés, et de 80.000 dirhams pour couvrir les travaux de réhabilitation des habitations partiellement effondrées.

Pour la mise en œuvre de ce programme dans les délais et l'efficacité requis, l'État, représenté par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Économie et des Finances, et le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, a confié à la Caisse de Dépôt et de Gestion via son organisme géré la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances, dans le cadre d'une gestion mandatée, la gestion et paiement des aides relatives à ce programme.



Fidèle à son rôle d'institution responsable et pleinement engagée au service du citoyen, la CNRA s'est engagée à prendre en charge la gestion et le versement des prestations du programme conformément aux modalités de versement arrêtées par l'État, en déployant les mesures organisationnelles et opérationnelles nécessaires, et ce à travers:

- La mise en place d'une plateforme de paiement dédiée pour le programme, connectée au réseau des Etablissements de paiement dans les six provinces et préfectures touchées, à savoir, Marrakech, Al Haouz, Chichaoua, Taroudant, Azilal et Ouarzazate.
- La mise en place des moyens mobiles pour assurer le règlement dans les délais impartis des aides d'urgence aux ménages recensés, situés dans les zones excentrées, qui n'ont pas pu se rendre aux guichets fixes pour les retirer;
- La coordination opérationnelle sur le terrain avec les divers acteurs impliqués (autorités locales, Etablissements de paiement, ...) pour assurer une gestion fluide et efficace;
- Maintien d'une proximité optimale avec les bénéficiaires à travers des actions de communication adaptées (Capsules didactiques, Post Radio, N° de centre d'appels dédié, solution WhatsApp, ...).
- Le suivi instantané des paiements via des tableaux de bord dédiés et partagés avec les ordonnateurs du programme.





LE RCAR EN CONSOLIDATION



Fidèle à son engagement envers la qualité de service, le RCAR a maintenu ses efforts pour renforcer son excellence opérationnelle visant à améliorer les services et à réduire les délais de traitement. Cette démarche s'est manifestée par la poursuite des chantiers de digitalisation des parcours clients, incluant la simulation de pension.

En effet, l'année 2023 fut également marquée par le déploiement de plusieurs actions en faveur des affiliés prônant la proximité et l'accompagnement. Il s'agit de la mise en place d'une activité permanente pour l'analyse et la gestion anticipée des carrières des affiliés, visant en priorité les affiliés proches de la retraite ainsi que le déploiement et l'opérationnalisation des caravanes mobiles pour plus de proximité envers ses affiliés.

Du point de vue de la gestion financière, le cadre contractuel de la gestion de portefeuille a été revu à travers la signature de 3 mandats de gestion avec les filiales spécialisées du groupe CDG :

- « CDG INVEST » pour les participations non cotées,
- « Ewane Assets », dédiée aux actifs immobiliers,
- « CDG CAPITAL » pour la gestion des actifs financiers.



Concernant les chiffres clés du RCAR, l'année 2023 a été marquée par une hausse du nombre d'affiliés cotisants au régime général passant de 119.955 en 2022 à 121.813 en 2023. Cette augmentation significative est expliquée par l'impact de la prise en charge du programme TAYSSIR, de l'aide aux victimes du séisme et des aides sociales directes. Quant au nombre de bénéficiaires des produits gérés pour compte, il augmente de 39,7% entre 2022 et 2023 pour s'établir à 3.613.524 bénéficiaires, expliqué principalement par l'impact des aides sociales directes.

Enfin, l'exercice 2023 s'est soldé par un résultat bénéficiaire d'un montant 134,70 MDH, contre résultat déficitaire d'un montant 421,59 MDH en 2022. De même, les cotisations et contributions recouvrées, au titre des régimes général et complémentaire, augmentent de 4,2%, passant de 3.482,481 MDH en 2022 contre 3.628,231 MDH en 2023.

En 2023, le RCAR a servi 7. 824,76 MDH en guise de prestations au profit de à 147.266 bénéficiaires de pensions contre 7.474,68 MDH en 2022 au profit de 144.162 bénéficiaires.

Sur le plan actuariel, l'horizon de viabilité du régime général du RCAR est maintenu à 2052 avec une baisse de la dette implicite sur l'horizon de projection, qui se chiffre à 62 Milliards de Dirhams. Cette baisse est expliquée principalement par l'effet marché lié à la hausse des taux d'intérêt.

FAITS MARQUANTS



CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

Retraites et Assurances

- **Transformation de RECORE** : Transformation réussie de RECORE d'un régime par points à un régime par capitalisation, à partir du 1^{er} octobre 2023 ;
- **Développement de l'activité** : Démarrage de l'opérationnalisation de l'activité assurance inclusive ;
- **Qualité de service** : Optimisations opérationnelles importantes aboutissant à l'amélioration de la qualité de service et les délais de traitement ;
- **Engagements de service** : Mise en place et publication des Engagements de service pour RECORE.

Solidarité et Allocations

- **Gestion pour compte** : Gestion de programmes sociaux confiés à la Caisse Nationale de Retraites et d'assurances :
 - » **Programme TAYSSIR**: Exécution des paiements relatifs à l'année scolaire 2022/2023 et clôture du programme pour un basculement vers le régime des Aides sociales directes ;
 - » **Aides Directes de l'État dans le cadre du Programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits au niveau des zones sinistrées suite au séisme qui a touché le Royaume du Maroc** : mise en place d'un dispositif de distribution des aides prônant la proximité vis-à-vis de plus de 60.000 bénéficiaires, avec un début de versement des aides en octobre 2023 ;

- » **Aides Sociales Directes** : Programme co-géré avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Déploiement du programme de manière complètement digitalisée se basant sur des échanges de données avec une dizaine de partenaires institutionnels et paiement de la première échéance des aides en décembre 2023 ;
- » **Aide Directe de l'État pour le Soutien au Logement** : Déploiement du programme de manière complètement digitalisée, basé sur des échanges de données avec une quinzaine de partenaires institutionnels et versement des premières aides en janvier 2024 ;
- **Engagements de service** : Mise en place des Engagements de service pour les produits « Solidarité et Allocations ».

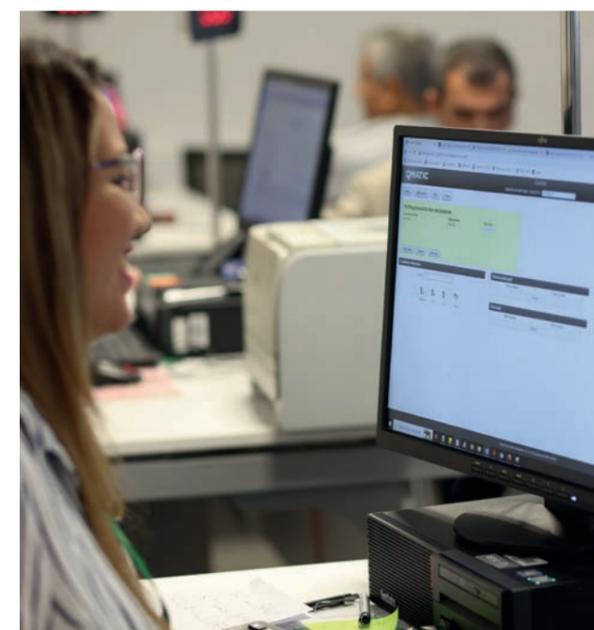
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

Gestion opérationnelle

- **Optimisations opérationnelles** importantes aboutissant à l'amélioration de la qualité de service et des délais de traitement ;
- **Mise en place d'une activité** pour l'analyse et la gestion anticipée des carrières des affiliés visant en priorité les affiliés qui atteindront la limite d'âge ;
- **Déploiement et opérationnalisation** des Caravanes mobiles pour plus de proximité envers ses affiliés ;
- **Engagements de service**: Mise en place et publication des Engagements de service du Régime Collectif d'allocation de Retraite.

GESTION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE POUR LA CNRA ET LE RCAR

- **Maintien d'un taux de couverture des engagements financiers** supérieur à 100% pour la CNRA ;
- **Application des nouvelles dispositions de provisionnement** conformément à la circulaire de l'Agence de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale pour la CNRA ;
- **Revue du cadre contractuel de la gestion du portefeuille** à travers la signature de 3 mandats de gestion avec :
 - » **CDG Capital pour les actifs financiers.**
 - » **CDG Invest portant sur les participations non cotées.**
 - » **Ewane Assets pour les actifs immobiliers.**
- **Maintien d'un horizon de viabilité du Régime Général du RCAR** stable autour de 2052.



AUTRES TRANSVERSES

Poursuite des chantiers d'excellence opérationnelle impactant l'amélioration de la qualité de service et la réduction du délai de traitement :

- » **Poursuite des chantiers de digitalisation** de parcours clients avec notamment la digitalisation de la simulation de pension ;
- » **Agilys 2.0** : Déploiement de tous les modules sur le programme Tayssir et intégration de la nouvelle version de RECORE au niveau de AGILYS 2.0 avec la conduite de changement ;
- » **Réduction du délai de traitement** ;
- » **Digitalisation du parcours client** avancée avec notamment la digitalisation des services RECORE et Tayssir ;
- » **Maintien des certifications ISO 27001** version 2017 du Système de Management de la Sécurité des Systèmes d'Information et ISO 9001 version 2015 du Système de Management de la Qualité ;
- » **Renouvellement des certifications** des lignes directrices de l'AISS en matière de « Qualité des services », « Nouvelles technologies de la communication et de l'information » et « Bonne gouvernance ».



CHIFFRES CLÉS



22
RÉGIMES
& PRODUITS GÉRÉS



+143
MILLIARDS DE DIRHAMS DE
RÉSERVES SOIT 13% DU PIB
NATIONAL



+20
MILLIARDS DE DIRHAMS
DE COTISATIONS ET
PRESTATIONS ANNUELLES



2052
HORIZON DE VIABILITÉ DU
RCAR



+3.600
ORGANISMES ADHÉRENTS



+4,5
MILLIONS DE CITOYENS
SERVIS



COLLABORATEURS

359 Collaborateurs
dont 264 collaborateurs dédiés
aux métiers de la prévoyance



49% FEMMES



51% HOMMES





RÉALISATIONS 2023

- Gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
- Gestion du Régime Collectif d'Allocation de Retraite

CNRA

الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين
+oHIZ+ +oC8O+ | +oHxi A ΣΘHnoΘ
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES





CNRA

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

CRÉATION

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public créé par le Dahir N° 1.59.301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir N° 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Une intervention à fort impact sociale et une interaction directe avec

+4 Millions
de citoyens

CHAMPS D'APPLICATION

Fonctionnant sous la garantie de l'État, la CNRA a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP), des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurances et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des rentes AT & MP ;
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
 - » de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
 - » des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
 - » des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- La gestion, sans prise en charge d'engagements financiers :
 - » des Régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
 - » de tout autre Régime ou prestation, à titre conventionnel (gestion pour compte).

CHIFFRES CLÉS À FIN 2023

GESTION PROPRE DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

CAPITAUX CONSTITUTIFS
& INDEMNITÉS REÇUES

864,25 MDH

-16,6%

PRESTATIONS RÉGLÉES

616,92 MDH

+7,7%

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

92.271*

+2,6%

ACCIDENTS DU TRAVAIL

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES*

76.929

+3%



CAPITAUX CONSTITUTIFS

705,92 MDH

-21,1%

PRESTATIONS RÉGLÉES

470,27 MDH

+10,5%



PROVISIONS MATHÉMATIQUES

7.099,22 MDH

+7,2%

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES*

15.342

+0,8%



INDEMNITÉS REÇUES

158,33 MDH

+11,9%

PRESTATIONS RÉGLÉES

146,65 MDH

-0,5%



PROVISIONS MATHÉMATIQUES

265,22 MDH

+2%

(*) y compris les suspensions de droits

GESTION PROPRE DOMAINE RETRAITES & ASSURANCES

PRIMES ET COTISATIONS COLLECTÉES

1.802,65 MDH

+14,7%

PRESTATIONS RÉGLÉES

1.789,08 MDH

+ 34,9%

RECORE

NOMBRE DES ACTIFS COTISANTS

72.823

+2,4%



CHIFFRE D'AFFAIRES

1.634,19 MDH

+14,5%



PRESTATIONS RÉGLÉES

1.201,53 MDH

+39,1%



PROVISIONS MATHÉMATIQUES

9.322,08 MDH

+10,8%



AUTRES PRODUITS DE RETRAITE*

CHIFFRE D'AFFAIRES

174,23 MDH

+2,2%



PRESTATIONS RÉGLÉES

600,25 MDH

+29,6%



(*) FRAM, Addamane Alhirafi, CFC, Rentes Immédiates, Rentes Différées, ADI, Pensions Figées, Caisse Interne de Retraite de l'OCP

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CNRA, conformément au décret 1-60-223, prend en charge depuis sa création :

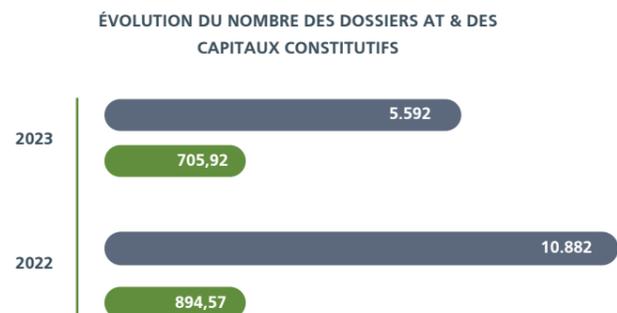
- Les dossiers Accident du Travail sous la responsabilité des employeurs non assurés ou des compagnies d'assurance à la place des employeurs assurés ;
- Les dossiers Maladies Professionnelles sous la responsabilité des compagnies d'assurances à la place des employeurs assurés ;
- Les dossiers accidents des élèves scolarisés sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.

Baisse de 21,1% des Capitaux Constitutifs

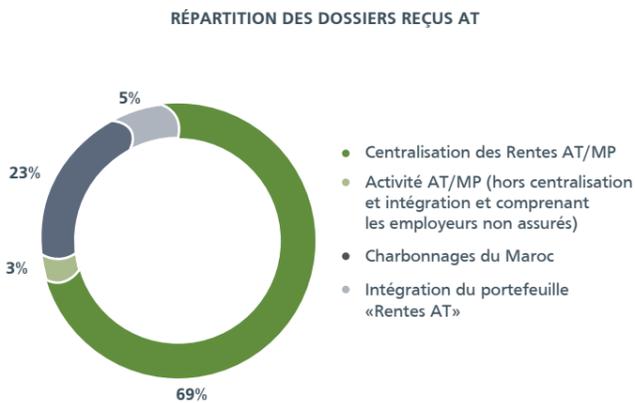
L'année 2023 a été marquée par une forte baisse de 48,6% du nombre des dossiers en comparaison avec l'année 2022, passant de 10.882 en 2022 à 5.592 en 2023. Cette baisse est expliquée principalement par l'impact du transfert de 3 portefeuilles de rentes AT réalisé en 2022.

Les capitaux constitutifs des rentes AT reçus par la CNRA se sont élevés à 705,92 MDH, contre 894,57 MDH en 2022, en baisse de 21,1%. Cette baisse est expliquée principalement par l'impact, en 2023, de la baisse du montant de transfert des portefeuilles de rentes AT.

Pour ce qui est des employeurs non assurés, la CNRA a reçu en 2023 un montant de capitaux constitutifs de 4,45 MDH pour 23 dossiers, contre de 2,37 MDH pour 12 dossiers en 2022.



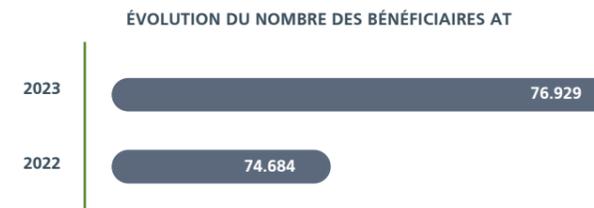
- Nombre de dossiers AT
- Capitaux Constitutifs (EN MDH)



Hausse de 3% du Nombre des Bénéficiaires

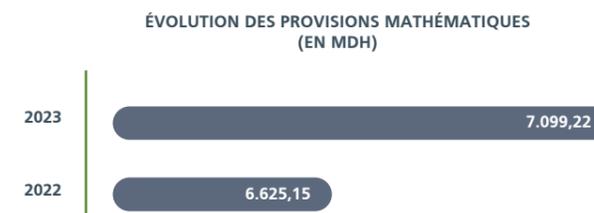
La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail s'établit à 76.929 (y compris les suspensions de droits) en 2023 contre 74.684 en 2022, en hausse de 3%. à l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires des rentes AT reste constituée majoritairement des victimes qui représentent 70%, avec un nombre total de 54.023.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 61 ans pour les victimes, 64 ans pour les conjoints, 75 ans pour les ascendants et 15 ans pour les orphelins.



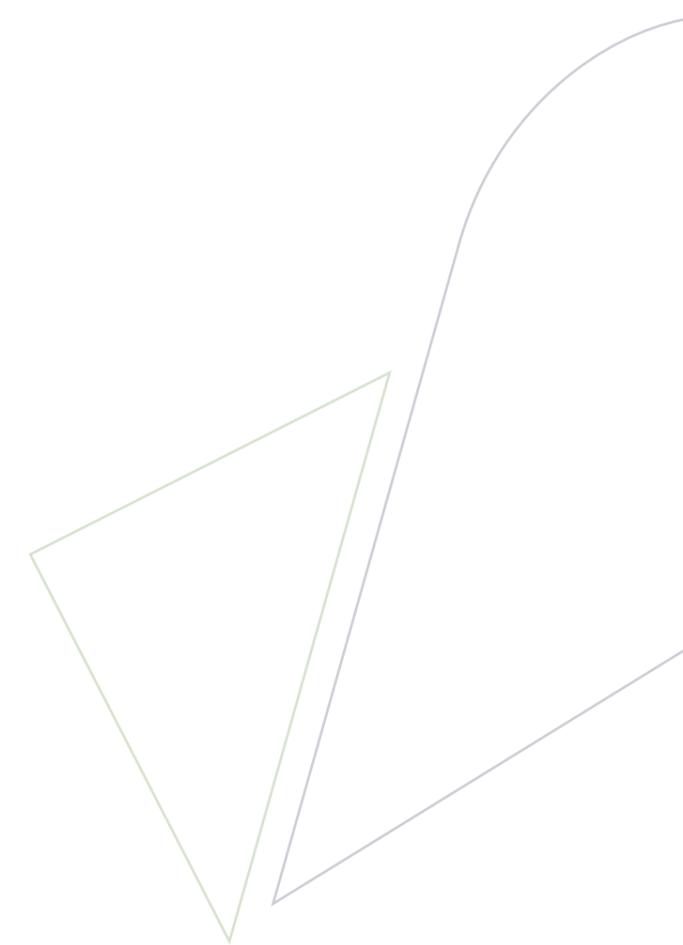
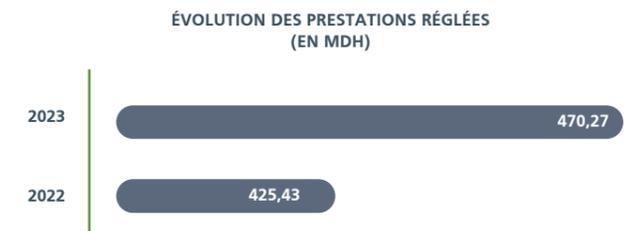
Hausse de 7,2% des Provisions Mathématiques

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes gérées ont atteint un montant de 7.099,22 MDH à fin 2023 contre 6.625,15 MDH en 2022, en hausse de 7,2%.



Hausse de 10,5% des Prestations Régliées

En 2023, le montant des prestations réglées des rentes AT/MP, s'élève à 470,27 MDH contre 425,43 MDH un an auparavant, en hausse de 10,5%.



ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) assure la gestion des Rentes Accidents de la Circulation, au profit des victimes et ayants droit mineurs et ce, en application du dahir portant loi N° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, en contrepartie de la réception auprès des assureurs du montant de l'indemnisation allouée aux victimes et ayants droit mineurs. Pour les victimes mineures, cette indemnisation est payable partiellement sous forme de rente jusqu'à leur majorité, et le reliquat leur est réglé sous forme de capital à l'atteinte de cet âge. S'agissant des ayants droit mineurs, la totalité de l'indemnité est servie sous forme de rente.

Augmentation de 11,9% des indemnités reçues

En 2023, la CNRA a reçu 5.572 dossiers Accidents de la Circulation (AC) contre 5.599 dossiers en 2022, en baisse de 0,5%. Le montant global d'indemnités est passé de 141,49 MDH en 2022 à 158,33 MDH en 2023, en augmentation de 11,9%.



ÉVOLUTION DES DOSSIERS DES RENTES AC & DES INDÉMNITÉS REÇUES



Hausse de 0,8% du Nombre des Bénéficiaires

Le nombre des crédentiers de rentes AC (constitués des victimes mineures et des ayants droit mineurs) est passé de 15.216* en 2022 à 15.342* en 2023, en hausse de 0,8%. Les ayants droits mineurs, au nombre de 98.583, constituent la principale population bénéficiaire, soit 64%.

(*Chiffre qui intègre les suspensions de droits)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES AC



Légère baisse des Prestations Régliées

En 2023, la CNRA a procédé au règlement d'un montant de prestations de 146,65 MDH contre 147,31 MDH un an auparavant, en baisse de 0,5%.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



Baisse de 2% des Provisions Mathématiques

Les provisions mathématiques correspondant aux rentes AC, constitué au 31 décembre 2023, s'élève à 265,22 MDH contre 270,55 MDH par rapport à l'année 2022, en baisse de 2%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



RECORE : RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE

RECORE est un produit d'épargne retraite complémentaire par capitalisation individuelle à affiliation facultative, destiné à toutes les catégories socioprofessionnelles souhaitant constituer et bénéficier d'un plan d'épargne retraite sûr et sécurisé offrant des avantages multiples.

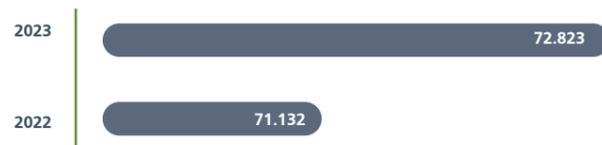
Conçu et commercialisé par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) depuis 1988, RECORE est considéré comme l'un des principaux produits d'épargne retraite garantissant un complément de revenu à l'âge de la retraite sous forme :

- d'un capital,
- d'une rente mensuelle viagère réversible ou non réversible au choix de l'affilié,
- ou d'une prestation mixte entre rente viagère et capital.

Hausse de 2,4% du Nombre des Actifs Cotisants

L'année 2023 a enregistré une hausse du nombre d'affiliés actifs cotisants de 2,4% par rapport à 2022, portant le nombre total d'affiliés cotisants à RECORE à 72.823 contre 71.132 un an auparavant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS COTISANTS



Hausse de 14,5% du Chiffre d'Affaires

En 2023, la CNRA a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation pour un montant de 1.634,19 MDH contre 1.427,85 MDH en 2022, en augmentation de 14,5%.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



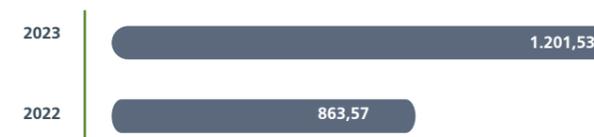
Hausse de 39,1% des Prestations Régliées

10.121 nouveaux dossiers ont été liquidés en 2023 contre 8.006 dossiers un an auparavant, soit une hausse de 26,4%. Ces nouveaux dossiers se ventilent comme suit :

- Avances sur contrat RECORE : 2.058
- Option capital : 3.720
- Rachat des cotisations : 4.144
- Capital décès : 46
- Pensions : 153

Hors avances sur contrat, le montant des prestations réglées au cours de l'exercice sous revue, a atteint 1.201,53 MDH contre 863,57 MDH en 2022, en hausse de 39,1%.

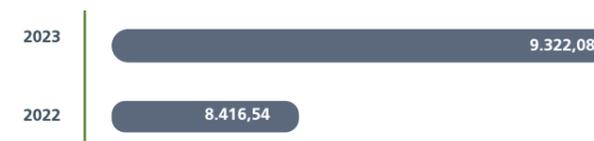
ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



Hausse de 10,8% des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés, s'établit à 9.322,08 MDH contre 8.416,54 MDH en 2022, soit une hausse de 10,8%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



FRAM : FONDS DE RETRAITE DES AVOCATS DU MAROC

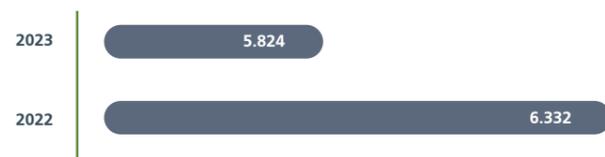
En 1991, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a mis en place le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM). Ce Régime assure aux avocats titulaires et stagiaires des prestations de retraite à partir de 60 ans d'âge, des prestations en cas d'invalidité et une pension aux ayants droit en cas de décès.

FRAM se caractérise par la diversité de ses ressources de financement constituées essentiellement des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats, des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation et d'autres ressources pouvant être arrêtées par les différents barreaux.

Baisse de 8% du Nombre des Avocats Immatriculés

Le nombre d'avocats immatriculés au FRAM depuis sa création à fin décembre 2023, se chiffre à 5.824 affiliés actifs contre 6.332 par rapport à l'année 2022, en baisse de 8%.

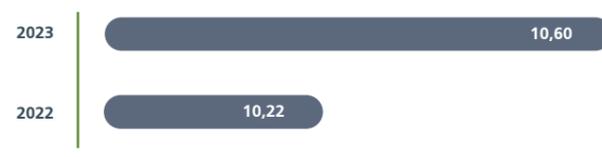
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AVOCATS IMMATICULÉS



Hausse de 3,7% du Chiffre d'Affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 10,60 MDH en 2023 contre 10,22 MDH en 2022, en augmentation de 3,7%.

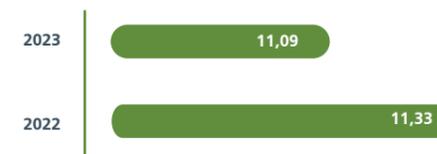
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MDH)



Baisse de 2,1% des Prestations Régliées

La CNRA a procédé, en 2023, à la liquidation de 66 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM. Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2023 a atteint 1.373. Le montant total des pensions payées durant cet exercice, s'élève, quant à lui, à 11,09 MDH contre 11,33 MDH en 2022, en baisse de 2,1%.

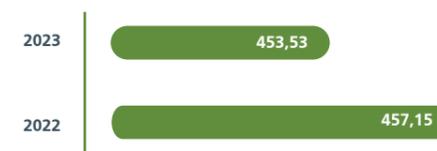
ÉVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (EN MDH)



Baisse de 0,8% des Provisions Mathématiques

Le montant des provisions constituées couvrant les droits des assurés, s'établit à 453,53 MDH contre 457,15 MDH en 2023, soit une baisse de 0,8%.

ÉVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (EN MDH)



Valeurs du point «FRAM»

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé au maintien des valeurs d'acquisition et de service des points relatives au Régime FRAM, à compter du 1er janvier 2024, respectivement à 1,9210 DH et 0,1784 DH.

Addamane Al Hirafi

Au titre de l'année 2023, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le Régime Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,25 MDH contre 0,20 MDH en 2022. Durant la même année, le nombre de dossiers liquidés s'élève à 173 contre 125 dossiers en

2022 et le montant total des prestations réglées s'élève à 1,01 MDH. Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2023 à 44,01 MDH contre 44,81 MDH en 2022.

Produits de retraites divers

La CNRA a procédé en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la Caisse Interne de Retraite de l'Office Chérifien des Phosphates, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2023 s'élève à 383,61 MDH contre 376,60 MDH, un an auparavant, en hausse de 1,8%, servies au profit de 37.899 bénéficiaires.

En contrepartie des engagements pris dans le cadre de la gestion de ces Régimes, la CNRA a constitué à fin 2023, une provision technique d'un montant de 7.173,60 MDH contre 7.494,91 MDH en 2022, en baisse de 4,3%.

La CNRA a aussi procédé en 2023, au paiement des rentes figées de quelques organismes publics d'un montant total de 10,65 MDH au profit de 893 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 350,10 MDH, contre 450,79 MDH en 2022, en baisse de 22,3%.

La CNRA a mis en place en mai 2021, un produit de rentes différées déployé, en premier lieu, au profit des bénéficiaires des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation ayant été réinsérés dans le secteur public à des âges tardifs ne leur permettant pas d'avoir, à la retraite, des niveaux de pension décents.

Le produit dénommé « INSAF », par le souscripteur, pour les besoins de ce segment, n'a pas enregistré de versement de cotisations en 2023. Le montant total des prestations réglées en 2023 s'élève quant à lui à 0,60 MDH au profit de 18 bénéficiaires.

Le montant des provisions constitué s'élève à 29,59 MDH en 2023 contre 34,52 MDH en 2022.

L'année 2021 avait enregistré également la mise en place d'un nouveau produit de rentes immédiates, déployé, dans un 1er temps, au profit du personnel en activité du secteur de la distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide (Régies & Sociétés Déléгатaires). L'objectif étant de leur servir des rentes complémentaires à la date de retraite. Ce produit a été souscrit, également, par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail au profit de son personnel.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'affiliés s'élève à 3.293 personnes avec un montant total de primes collectées de 151,58 MDH et un montant des prestations servies de 171,05 MDH.

Le montant des provisions constituées pour ce produit s'élève à 38,60 MDH en 2023 contre 75,64 MDH en 2022.



CHIFFRES CLÉS À FIN 2023



PRESTATIONS RÉGLÉES

4.664,52 MDH

+304%

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES*

3.612.531

(*) Y COMPRIS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME TAYSSIR ET ASD



Charbonnages du Maroc (CDM)

Suite à la décision de la liquidation des CDM, des conventions ont été conclues en date du 12/03/1999 et du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des arrérages de rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles avant la constitution du capital auprès de la CNRA, cette dernière assure le suivi des procédures judiciaires au niveau des différents tribunaux du Royaume.

Le montant des arrérages émis en 2023 a atteint 15,47 MDH en baisse de 7,8% par rapport à 2022 en ligne avec la baisse du nombre de bénéficiaires.

En effet, le nombre de bénéficiaires est passé de 1.318 bénéficiaires en 2022 à 1.196 bénéficiaires en 2023 soit une baisse de 9%.

Fonds Du Travail

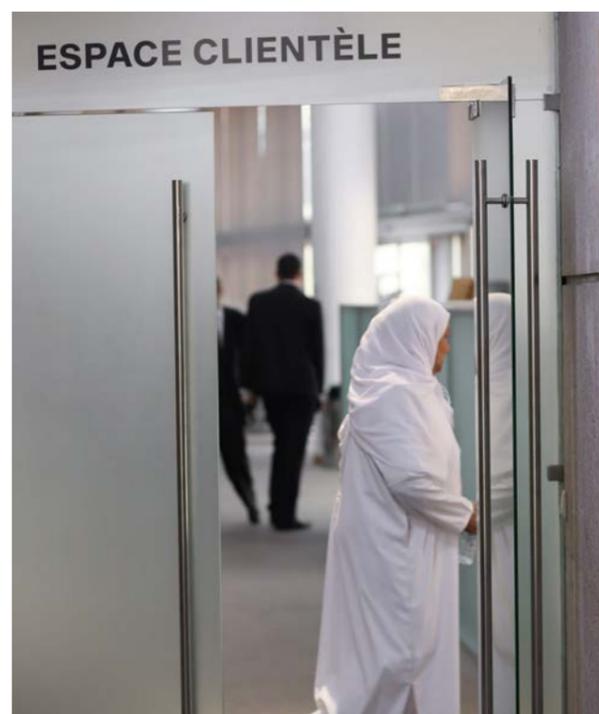
La CNRA a pris en charge, à partir du 1er juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail constitué du Fonds de Majoration des Rentes, du Fonds de Solidarité des Employeurs et du Fonds de Garantie.

Durant l'année 2023, la CNRA a pris en charge 2.137 nouveaux dossiers de majoration et a procédé à l'émission de prestations pour un montant de 344,00 MDH en quasi-stagnation par rapport à 2022 (soit 344,92 MDH) et ce, au profit de 39.471 bénéficiaires contre 39.285 en 2022.

Aide Aux Veuves (Daam Al Aramil)

L'État a confié à la CNRA la gestion et le paiement de l'aide directe au profit de veuves en situation de précarité ayant des enfants orphelins à charge.

Au titre de l'exercice 2023, la CNRA a pris en charge 3.711 nouveaux dossiers correspondant à 7.448 orphelins. Le montant des aides émises a atteint 502,47 MDH contre 599,44 MDH en 2022, en baisse de 16,2%. Le nombre d'orphelins correspondant est passé de 155.326 en 2022 à 136.388 en 2023, soit une baisse de 12,2%. Cette baisse est expliquée par le basculement du programme DAAM AL ARAMIL vers le programme d'Aides Sociales Directes.



Séisme Al Haouz

La CNRA a pris en charge la gestion et le paiement des aides relatives au programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits au niveau des zones sinistrées par le séisme.

À ce titre, la CNRA a mis en place un dispositif de distribution des aides prônant la proximité vis-à-vis des bénéficiaires et ciblant l'aboutissement des paiements.

Le montant des prestations réglées en 2023 s'élève à 646,92 MDH au profit d'environ 50.743 bénéficiaires.

Programme Social «TAYSSIR»

Une convention a été signée, le 22 juillet 2022, entre la CNRA, le Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports et le Ministère de l'Économie et des Finances, pour la gestion mandatée par la CNRA du programme social « TAYSSIR » qui constitue l'un des programmes sociaux les plus importants au Maroc, notamment au vu de son impact sur la promotion de l'éducation chez les populations les plus fragiles et sur la réduction de la déperdition scolaire.

Au 31/12/2023, 444.706 nouvelles inscriptions (tuteurs) au programme «TAYSSIR» ont été enregistrées, grâce aux différents canaux mis à la disposition de la population éligible (mobile, portail web et un réseau de plus de 11.000 agences de proximité).

Le montant des prestations payées en 2023 s'élève à 2.461,09 MDH au profit de 2,3 millions d'élèves bénéficiaires soit 1,6 millions de tuteurs bénéficiaires payés.

La CNRA a reçu, au titre de l'exercice 2023, 122.878 réclamations et 2.528 demandes d'informations, traitées en totalité.

Par ailleurs, l'intervention de la CNRA à travers le programme «TAYSSIR» a permis la bancarisation de plus d'un million de bénéficiaires.

Aides Sociales Directes

Ce programme, qui fait partie du chantier national de généralisation de la protection sociale, vise à verser des aides aux ménages en situation de précarité.

La gestion de ce programme a été prise en charge en co-gestion avec la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) ; la CNRA assure le contrôle d'éligibilité, le calcul de droits, la préparation des ordres de paiement et la mise en place du simulateur des droits.

La CNSS assure la gestion de la plateforme d'inscription, le versement des prestations et la relation avec les usagers.

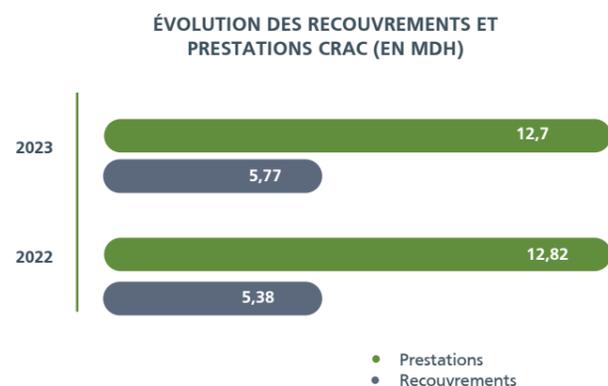
À fin décembre 2023, le programme des Aides Sociales Directes a enregistré 1,06 millions inscrits, 1 million de bénéficiaires et a versé 525 MDH de prestations dont 152 MDH en guise d'allocations forfaitaires et 373 MDH en guise d'allocations enfance.

CRAC : Caisse de Retraite de L'Ordre des Avocats de Casablanca

Au titre de l'exercice 2023, la caisse a connu l'immatriculation de 109 avocats. Ainsi, le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC a atteint 4.320.

Les recouvrements de l'exercice 2023 s'élèvent à 5,77 MDH contre 5,38 MDH en 2022, en augmentation de 7,3%.

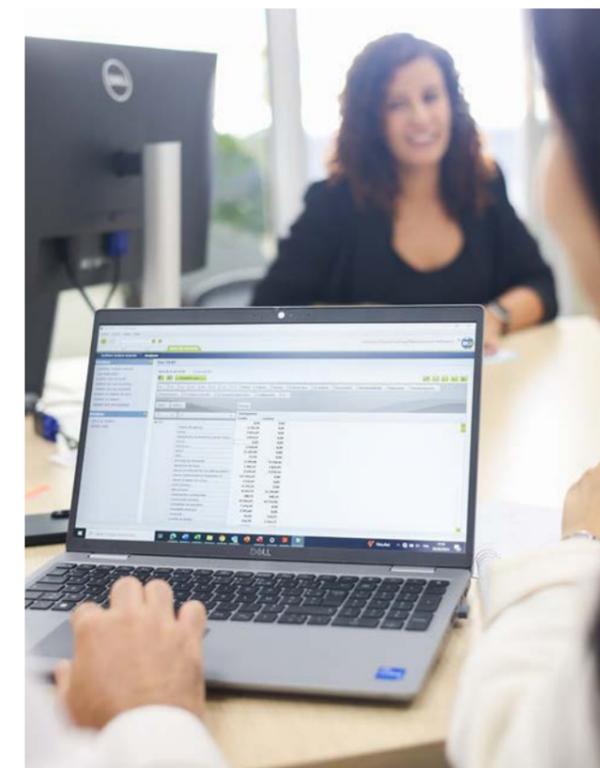
Au niveau des prestations, 62 dossiers de pensions de retraite ont été liquidés au cours de l'exercice 2023. Les pensions réglées au cours de l'exercice sous revue ont atteint 12,70 MDH, contre 12,82 MDH en 2022.



Gestion Financière

SITUATION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

À fin 2023, les portefeuilles CNRA affichent un encours de 23,5 Milliards de Dirhams soit une dépréciation par rapport à l'année précédente de -0,2 Milliards de Dirhams, imputée à un effet courbe de -1,2 Milliards de Dirhams et compensée en partie par un effet coupon de 1 Milliard de Dirhams. Les achats opérés sur les portefeuilles CNRA ont totalisé 0,3 Milliards de Dirhams essentiellement en bons de trésor.



Bilan

En 2023, le total bilan de la CNRA s'établit à 26.557,33 MDH contre 25.552,06 MDH en 2022, soit une augmentation de 3,9%.

PASSIF

LE FINANCEMENT PERMANENT, qui représente, en 2023, 98,9% du passif, est ventilé comme suit :

- Les **capitaux propres** ont augmenté de 135 MDH grâce au résultat de l'exercice 2023 qui est passé d'un résultat déficitaire de 421 MDH en 2022 à un résultat excédentaire de 135 MDH en 2023.
- Les **provisions techniques** s'élèvent à 25.477 MDH à fin 2023, en progression de 4% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation de 935 MDH est expliquée principalement par la variation à la hausse des provisions mathématiques RECORE et AT respectivement à hauteur de 874 MDH et 486 MDH atténuée par la baisse de la provision OCP de l'ordre de -321 MDH.

LE PASSIF CIRCULANT a connu une diminution de -64 MDH soit -19% par rapport à l'exercice précédent expliquée essentiellement par la baisse de l'amortissement de la surcote de l'exercice de -86 MDH passant de 96 MDH fin 2022 à 10 MDH fin 2023.

ACTIF

LES PLACEMENTS, qui représentent 95% du total actif, enregistrent un montant de 25.346 MDH en progression de 3% par rapport à l'exercice précédent. La variation à la hausse est expliquée principalement par la hausse des placements Bons du Trésor et OPCVM pour respectivement 408 MDH et 458 MDH.

L'ACTIF CIRCULANT a connu une augmentation de +163 MDH expliquée essentiellement par la hausse des produits à recevoir RECORE de +129 MDH et les produits de gestion facturés (FDT, DAAM, TAYSSIR...) à hauteur de +39 MDH.



Comptes des produits et charges

Le résultat de l'exercice 2023 s'est soldé par un excédent d'un montant de 134,70 MDH, contre un déficit d'un montant de 421,59 MDH en 2022.

Le dit résultat est dû principalement au résultat financier positif qui est de 881 MDH excédant les résultats déficitaires technique et de gestion.

Le solde technique qui a connu une nette amélioration de +75%, par rapport à 2022. Cette variation positive est due principalement à la diminution des variations des provisions techniques de -2.437 MDH.

(EN MDH)	2023	2022	VARIATION %
PRODUITS (1)	6.994,25	5.376,53	30,1%
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	2.666,90	2.607,58	2,3%
Produits de placements	4.275,33	2.739,63	56,1%
Revenus de placements	919,40	772,74	19,0%
Intérêts des dépôts et autres produits de placements	30,72	13,01	136%
Profits sur réalisation valeurs placements	3.325,25	1.953,93	70,2%
Décote	-0,03	-0,05	46,6%
Autres produits	52,02	29,32	77,4%
CHARGES (2)	6.859,55	5.798,12	18,3%
Prestations réglées	2.406,00	1.899,38	26,7%
Dotations des Provisions Techniques	907,61	3.344,63	-72,9%
Frais Généraux	144,17	132,29	9%
Charges de placements	3.394,47	421,80	704,8%
Charges d'intérêts	-	-	-
Pertes sur réalisation des Placements	3.439,02	344,51	898,2%
Frais de Gestion des placements	10,17	11,75	-13,4%
Autres charges de placements	1,24	1,05	18,3%
Amortissement surcote	-86,03	34,42	-349,9%
Dotations sur placement	30,06	30,06	0%
Charges non techniques non courantes	7,30	0,02	39192,6%
RÉSULTAT (1-2)	134,70	- 421,59	-

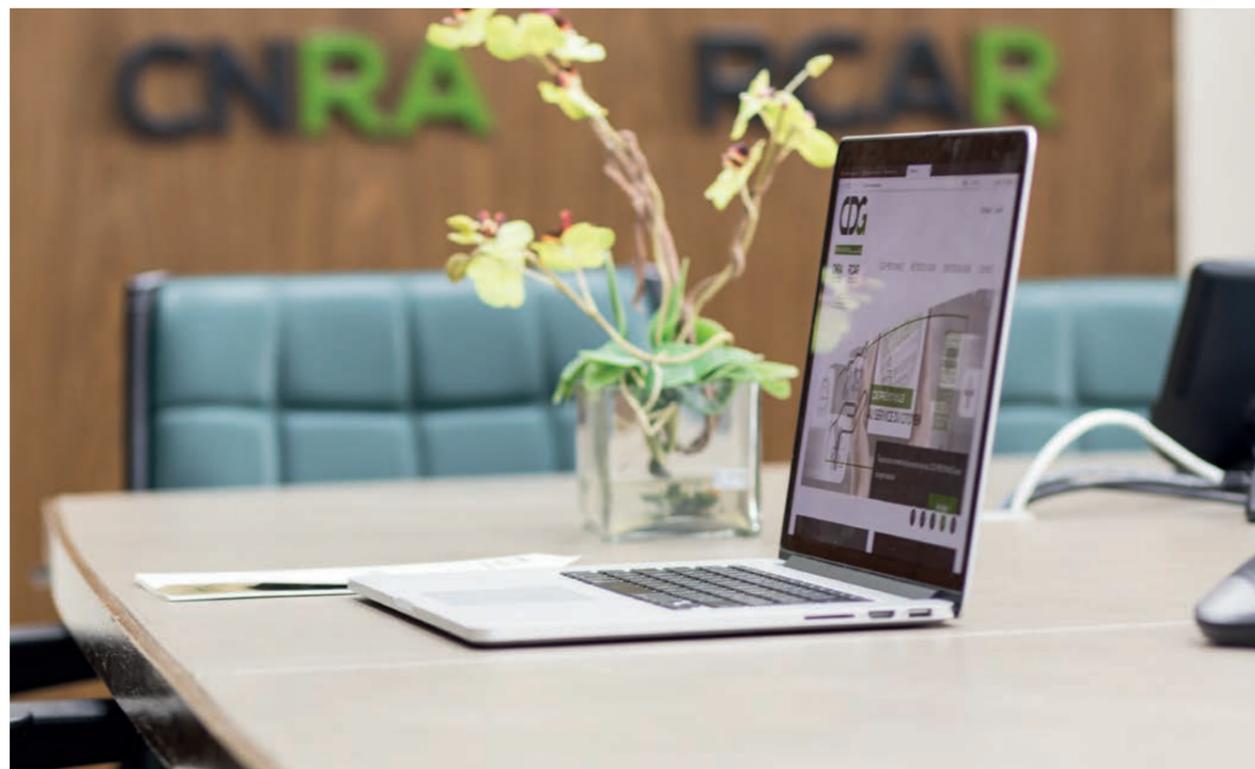
Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2023, un montant de 6.994,25 MDH contre 5.376,53 MDH un an auparavant, soit une hausse de 30,1%. Quant au total des charges, il est passé de 5.798,12 MDH en 2022 à 6.859,55 MDH en 2023, enregistrant une hausse de 18,3%.

Le chiffre d'affaires de la CNRA a connu une légère augmentation de 2% due principalement à la hausse des encaissements du produit RECORE pour 206 MDH, des rentes immédiates pour 24 MDH et des Rentes Accidents de la Circulation pour 17 MDH atténuée par la baisse des encaissements des Rentes Accidents du Travail de l'ordre de 189 MDH.

La variation des provisions techniques a connu une baisse exceptionnelle expliquée principalement par l'application, pour la première fois en 2022, de la nouvelle circulaire de l'ACAPS qui a fixé des

nouvelles modalités de constitution, d'évaluation et de représentation des provisions techniques. En 2023, la continuation de l'application de ladite circulaire a dégagé une variation moins importante de 908 MDH relative principalement aux provisions mathématiques RECORE et AT pour respectivement 877 MDH et 486 MDH atténuée par une reprise de la provision OCP de l'ordre de -321 MDH.

Les charges des placements ont connu une hausse expliquée principalement par l'augmentation des pertes sur cession des placements de +3.094 MDH.



Bilan Synthétisé Au 31/12/2023

ACTIF

(EN MDH)	2023	2022
ACTIF IMMOBILISÉ	25.568,39	24.757,93
Immobilisations en non-valeurs	90,19	120,25
Immobilisations incorporelles	15,23	18,09
Immobilisations corporelles	95,70	95,30
Immobilisations financières (autres que placements)	21,62	22,04
Placements	25 345,65	24.502,26
ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)	856,70	693,98
Créances de l'actif circulant	856,70	693,98
TRÉSORERIE	132,24	100,15
TOTAL ACTIF	26.557,33	25.552,06

PASSIF

(EN MDH)	2023	2022
FINANCEMENT PERMANENT	26.275,60	25.206,13
Capitaux propres	798,44	663,73
Provisions et réserves	25.477,16	24 542,39
PASSIF CIRCULANT	281,73	345,94
Dettes du passif circulant	281,22	345,42
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,51	0,51
TOTAL PASSIF	26.557,33	25.552,06

RCAR

النظام الجماعي لمهني رواتب التقاعد
%ΘΞΕ ρΛΧΟ% | +Rκξ+ | ++Xηξθ+ | +οΗ+
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE



WC-566e 08662T

CRÉATION

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la CNRA elle-même gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. Les principaux droits garantis par le RCAR sont:

- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès;
- Le pécule;
- Les allocations familiales;
- Le transfert des droits.

CHAMPS D'APPLICATION

Le Régime Général est le Régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR. Il s'applique au personnel contractuel de droit commun, temporaire, journalier et occasionnel de l'État et des Collectivités Locales, au personnel soumis au contrôle financier prévu par le Dahir n° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960) organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités.

Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un Régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce Régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires, fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce Régime.

PARAMÈTRES DU RÉGIME

SALAIRE PLAFOND

Le salaire plafond du Régime est porté, à compter du 1er janvier 2023, à 19.632 DH par mois, contre 19.252 MAD par mois un an auparavant, soit une hausse en valeur de 380 DH.

À noter que le taux de revalorisation pour l'année 2024 est de 2,74% pour un salaire plafond de 20.440 DH.

REVALORISATION DES PENSIONS

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2023 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de 2,74% contre 1,32% l'année précédente.

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Durant cette année, le RCAR a enregistré un montant de frais généraux s'élevant à 98,6MDH contre 99,3 MDH un an auparavant.

En ce qui concerne les frais facturés au titre de la prestation de gestion financière, ils ont connu une baisse de -6,3% en passant de 45,9 MDH en 2022 à 43 MDH en 2023.

Les ratios de gestion ont été impactés durant l'année 2023 par:

- La hausse des recouvrements et des prestations du RCAR;
- La quasi-stagnation de la valeur de marché du portefeuille.

Le ratio TER (Total Expense Ratio : (FGAT + FGF) / PFM) a ainsi connu une légère baisse de -0,2 points en passant de 0,117% en 2021 à 0,115% en 2023. Malgré ces impacts, le ratio TER demeure stable et enregistre une amélioration importante depuis 2017.

CHIFFRES CLÉS À FIN 2023

RÉGIME GÉNÉRAL

EMPLOYEURS ADHÉRENTS

3.532

(En quasi stagnation)



AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

121.813

+1,5%



AFFILIÉS À DROITS

553.253

+0,8%



RECOUVREMENTS (Hors CIR)

3.258,78 MDH

+4,2%



RECOUVREMENTS (Y compris CIR)

3.308,42 MDH

BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

147.266

+2,2%



PRESTATIONS ALLOUÉES

7.576,93 MDH

+2%



RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

AFFILIÉS ACTIFS

29.987

-1,5%



RECOUVREMENTS

319,81 MDH

+30,7%



BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

11.549

+12,1%



PRESTATIONS PAYÉES

136,86 MDH

+14%



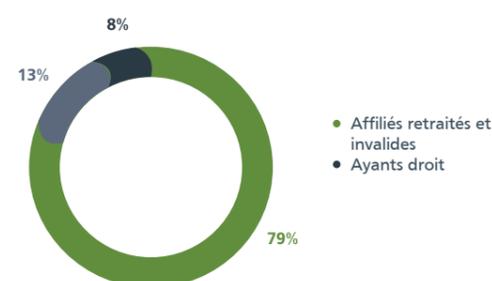
RÉGIME GÉNÉRAL

POPULATION DU RÉGIME

Au 31 décembre 2023, le Régime Général du RCAR compte 700.519 participants, répartis comme suit:

- 553.253 affiliés dont 121.813 actifs cotisants;
- 94.448 retraités et invalides;
- 52.818 ayants droit.

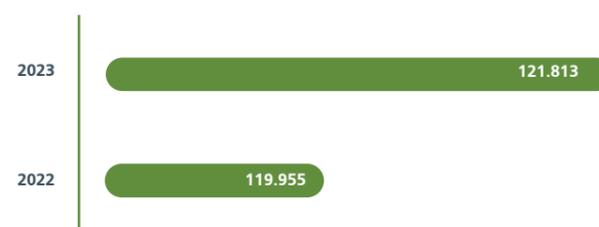
RÉPARTITION DE LA POPULATION DU RÉGIME



AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

Au 31 décembre 2023, le nombre d'affiliés actifs cotisants a enregistré une hausse de 1,5% passant de 119.955 en 2022 à 121.813 en 2023.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

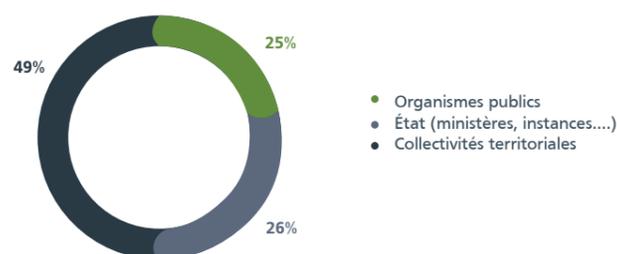


EMPLOYEURS ADHÉRENTS

Au 31 décembre 2023, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, se chiffre à 3.532 contre 3.525 en 2022, en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente, réparti comme suit:

- Collectivités territoriales: 1.733
- État (ministères, instances...) : 920
- Organismes publics : 879

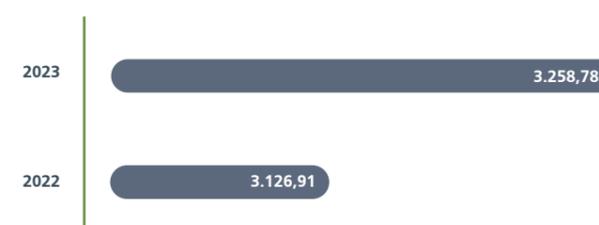
RÉPARTITION DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES



RECOUVREMENTS

Hors révisions relatives aux Caisses Internes de Retraite (CIR), le régime a procédé, durant l'exercice sous revue, au recouvrement des cotisations et contributions pour un montant de 3.258,78 MDH contre 3.126,91 MDH une année auparavant, en hausse de 4,2%.

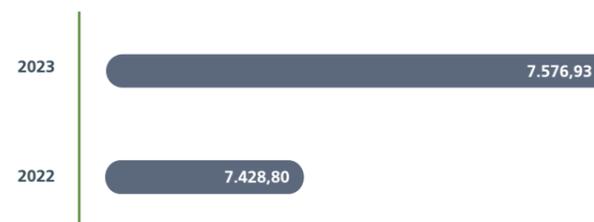
ÉVOLUTION DES RECOUVREMENTS (EN MDH)



PRESTATIONS ALLOUÉES

Le montant des prestations allouées a augmenté, quant à lui, de 2% en passant de 7.428,80 MDH en 2022 à 7.576,93 MDH en 2023. Pour ce qui est du montant payé des pensions, il s'est établi à 7.687,89 MDH en 2023, contre 7.354,64 MDH en 2022. L'évolution des prestations servies s'explique, d'une part, par la hausse du nombre de pensionnés de 2,2% et, d'autre part, par la revalorisation des pensions.

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS ALLOUÉES (EN MDH)



BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

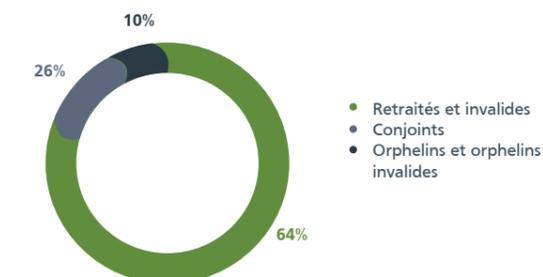
En 2023, Le nombre de nouvelles liquidations de pensions au cours de l'exercice sous revue se chiffre à 8.730 contre 7.268 en 2022, en hausse de 20,1% et est ventilé comme suit:

- Retraités : 5.545
- Invalides : 10
- Conjoints : 2.299
- Orphelins : 859
- Orphelins invalides : 17

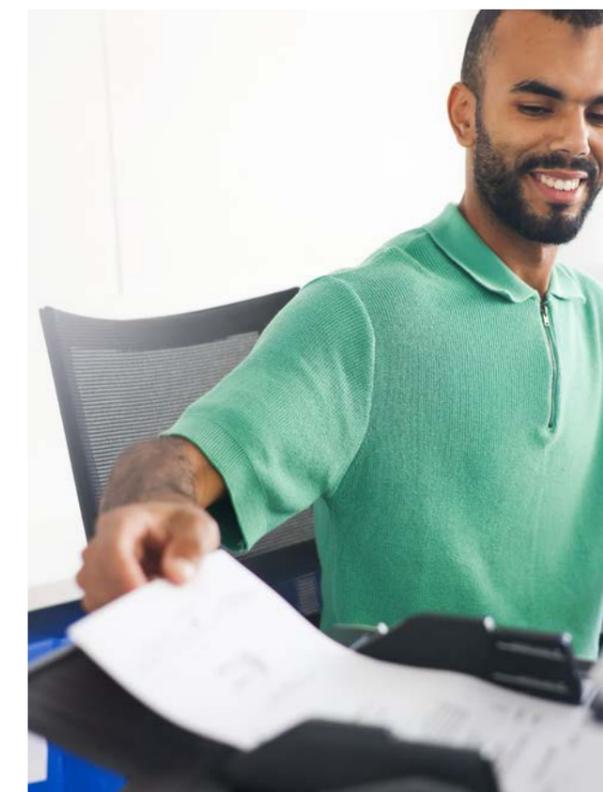
ÉVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONS LIQUIDÉES



RÉPARTITION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS



Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des bénéficiaires de pensions s'est élevé à 144.162 contre 140.678 en 2022, soit une augmentation de 2,5%.



Pilotage actuariel

En sa qualité de gestionnaire pour le compte de l'État des Fonds de prévoyance et de retraite, et conformément aux bonnes pratiques internationales en matière de pilotage actuariel des Régimes de retraite, préconisant la réalisation pour ces Régimes des études actuarielles régulières pour la mesure de leurs viabilités et l'anticipation sur les éventuels déficits futurs, la Branche Épargne - Prévoyance de la CDG établit annuellement le bilan actuariel de ses principaux Régimes gérés, en l'occurrence le Régime RCAR.

C'est ainsi que le pilotage actuariel du Régime RCAR est mené à travers la réalisation, chaque année, d'un bilan actuariel permettant la projection sur le long terme de ses ressources et engagements ce qui permet de procéder au calcul des indicateurs de viabilité du régime à travers la détermination de l'année prévisionnelle d'épuisement des fonds (Horizon de viabilité) et la mesure du niveau de couverture des engagements. Ce bilan actuariel permet aussi l'étude des options de réforme du Régime pouvant améliorer sa viabilité.

Dans un souci de fiabilisation des résultats du bilan actuariel, ce dernier fait l'objet, chaque année, d'une certification par un Actuaire indépendant.

Au titre de l'exercice 2023, les résultats du bilan actuariel du Régime Général du RCAR se résument comme suit :

ANALYSE EN GROUPE SEMI FERMÉ

Selon cette approche, le régime est fermé aux nouveaux entrants. Toutefois, les affiliés actifs actuels continuent de cotiser au régime jusqu'à totale extinction. Le tableau ci-après résume les résultats de ce scénario au titre de l'année 2023:

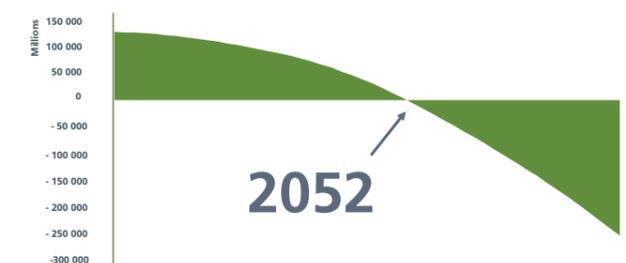
CATÉGORIES	EN MDH
Engagements (1)	245.905
Ressources (2+3)	158.040
Cotisations escomptées (2)	37.399
Réserves (Valeur marché) (3)	120.641
Engagement non couvert (1-(2+3))	87.866
Taux de préfinancement (1/(2+3))	64,27 %

Ainsi, le taux de préfinancement des engagements actuariels se situe à 64,27% contre 62,97% un an auparavant.

ANALYSE EN GROUPE OUVERT

Cette approche traduit le fonctionnement normal du régime dans l'hypothèse de la continuité de l'activité jusqu'à épuisement des fonds.

Selon ce scénario, l'épuisement des Fonds du Régime se situerait aux alentours de l'horizon 2052. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des fonds sur la durée de projection :

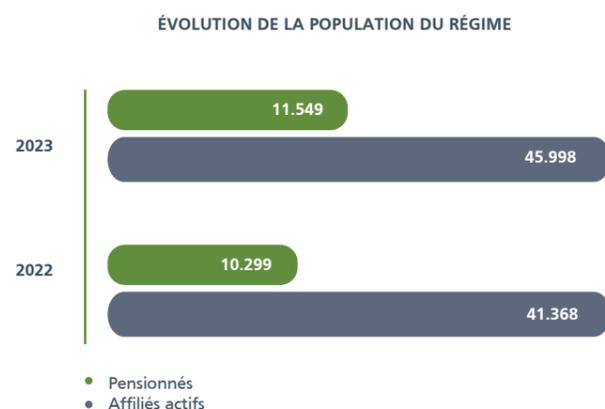


RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

POPULATION DU RÉGIME

À fin 2023, le Régime Complémentaire compte 57.547 participants, contre 51.667 participants en 2022, soit une hausse de 11,3% par rapport à l'année précédente. Cette population est répartie comme suit:

- 45.998 affiliés actifs ;
- 11.549 pensionnés.



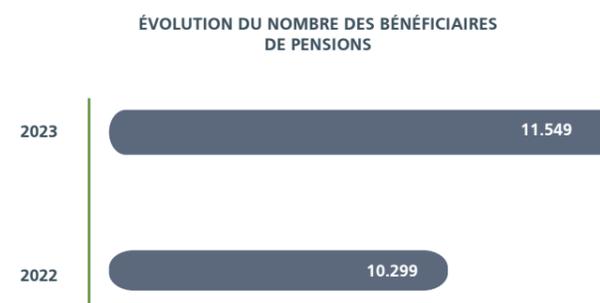
RECOUVREMENTS

Les sommes recouvrées au titre des cotisations et contributions ont atteint 319,81 MDH contre 244,62 MDH pour l'année 2022, en augmentation de 30,7%.



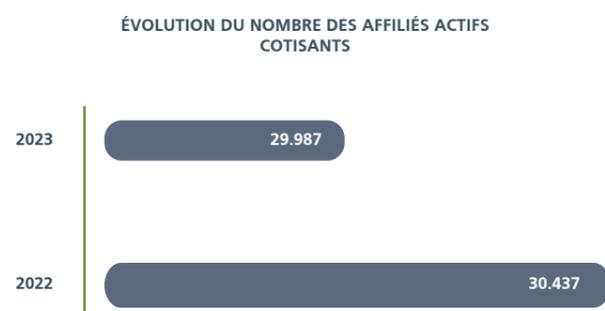
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

Le nombre de bénéficiaires de pensions est passé de 10.299 en 2022 à 11.549 bénéficiaires en 2023, en hausse de 12,1%.



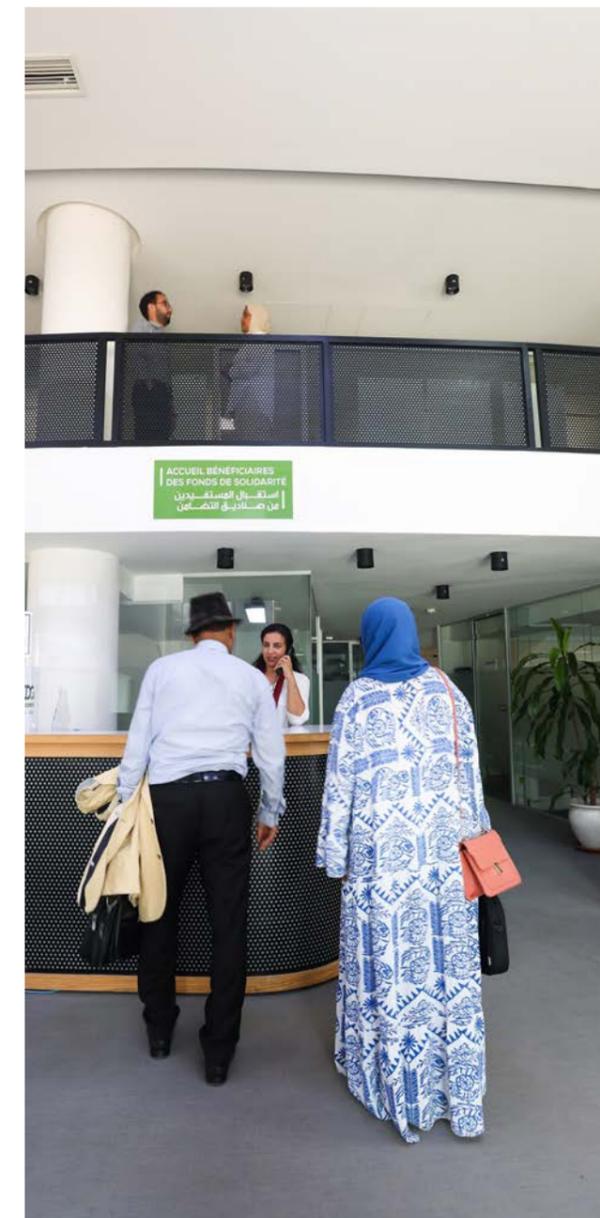
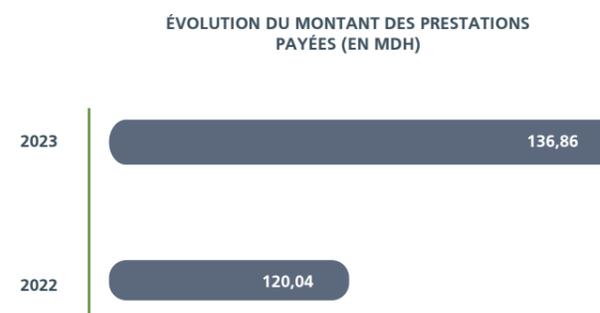
AFFILIÉS ACTIFS COTISANTS

Le nombre des affiliés actifs cotisants au Régime Complémentaire est passé de 30.437 en 2022 contre 29.987 en 2023, en baisse de 1,5%.



PRESTATIONS PAYÉES

En 2023, le RCAR a procédé au paiement des pensions du Régime Complémentaire pour un montant de 136,86 MDH contre 120,04 MDH en 2022, en hausse de 14%, expliquée principalement par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.





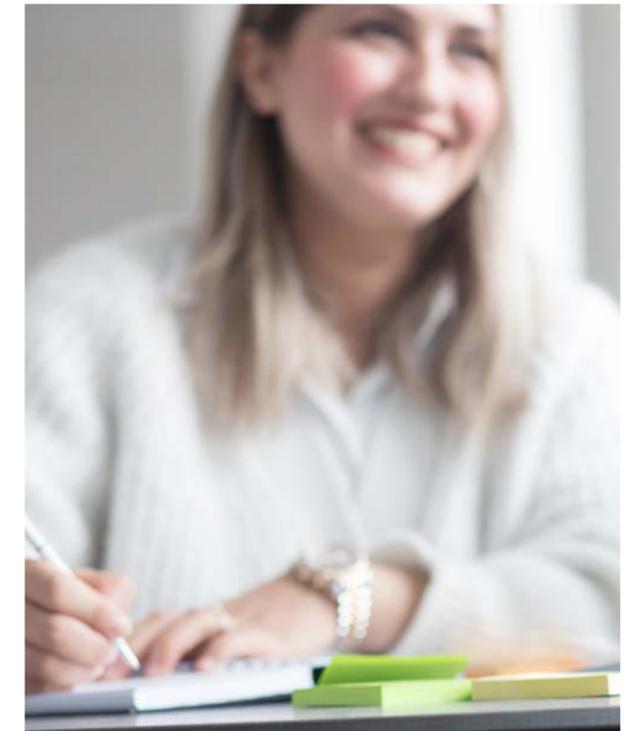
Gestion Financière

RÉGIME GÉNÉRAL

Le portefeuille RCAR-RG a réalisé durant l'année 2023 une performance de 3,12%. Cette performance est attribuée essentiellement au comportement de la poche actions cotées avec une contribution de 3,92 % et atténuée par la hausse des Taux d'intérêt avec une contribution de la poche de -0,80 %.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Le portefeuille RCAR RC affiche à fin 2023 une performance de 3,20% soit une surperformance de 29 Pbs par rapport à son benchmark.



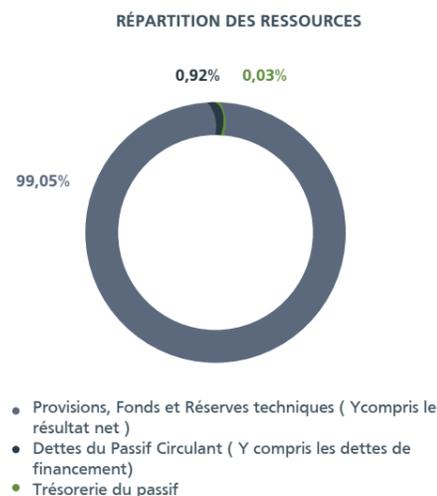
PERFORMANCES FINANCIÈRES DU RÉGIME GÉNÉRAL

Bilan

PASSIF

Au terme de l'exercice 2023, les ressources du régime se sont élevées à 113.213,87 MDH contre 111.702,54 MDH en 2022, en hausse de 1.512,33 MDH soit 1,4%.

Les ressources du Régime sont constituées essentiellement des Fonds réglementaires (y compris le résultat de l'exercice) et des provisions techniques, soit 99% du total ressources de 2023.



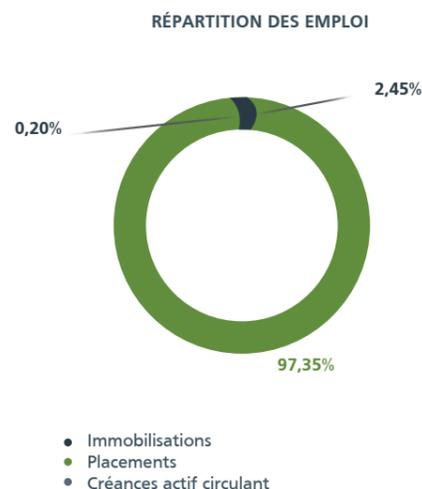
LES FONDS ET RÉSERVES TECHNIQUES s'élèvent à 111.005 MDH, et sont constitués des éléments ci-dessous :

- Les Fonds Réglementaires s'élèvent à 15.216,83 MDH contre 25.843,83 MDH en 2022.
- Les Réserves Techniques, destinées à faire face aux engagements du RCAR à l'égard de ses pensionnés, atteignent 95.788 MDH contre 92.892 MDH en 2022, soit une hausse de 3,1%.

LE PASSIF CIRCULANT (intégrant la trésorerie passif) est en baisse de 11%, expliquée par la baisse des engagements sans versement de l'ordre de -91 MDH et aussi par la baisse des dettes sur acquisition des titres et valeurs de placements -97 MDH sous l'effet combiné du règlement des commissions de gestion financière fixes et variables pour respectivement -74 MDH et -55 MDH et la constatation des commissions fixes de l'exercice de +31 MDH.

ACTIF

Au terme de l'exercice 2023, le total net des emplois (après amortissements et provisions de l'ordre de 5.915,76 MDH) a atteint 113.213,87 MDH contre 111.701,54 MDH en 2022, en hausse de 1,4%.



LES PLACEMENTS, représentant 97% du total des emplois, se chiffrent à 110.216 MDH, en hausse de 1,6% par rapport à l'exercice précédent de 108.531 MDH. Cette hausse de 1,68 MDH est attribuable à l'acquisition :

- des Parts et actions de sociétés immobilières soit +1.080 MDH (OPCI HORIZON REAL ESTATE)
- des bons du trésor de l'ordre de +6.422 MDH, tandis que les obligations, les OPCVM et les actions ont connu une baisse respectivement de -1.884 MDH, -4.276 MDH et -674 MDH.

Cette variation à la hausse est aussi accentuée par la réduction des provisions pour dépréciation des actions et parts sociales de l'ordre de 1.011 MDH.

Les placements sont composés essentiellement :

- De portefeuille « Actions et parts sociales », qui représente 47% du total des placements en 2023, et se chiffre à 52.312,13 MDH contre 56.163,46 MDH en 2022, soit une baisse de 6,9%.
- De portefeuille « Obligations et bons » qui a augmenté de 10,4% en 2023. Il atteint un montant de 48.258,41 MDH, représentant 44 % du total des placements, contre 43.704,33 MDH en 2022, équivalent à 40% du total des placements.
- Des placements immobiliers, en hausse de 17,2%, ont atteint 7.000,66 MDH contre 5 972,07 MDH en 2022.

Quant au montant des CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT, il s'élève à 2.772,70 MDH contre 2.787,65 MDH en 2022, en baisse de 0,5%. Il est composé essentiellement des éléments suivants :

- Coupons courus et non échus relatifs aux Obligations et Bons de Trésor, pour un montant de 1.616 MDH ;
- Estimation des cotisations non encaissées et non déclarées pour un montant de 467 MDH ;
- Engagements sans versement pour 482 MDH.

Comptes des produits et charges

L'exercice 2023 s'est soldé par un excédent de 1.133,42 MDH contre un déficit de 8.241,48 MDH en 2022 soit une augmentation de 9.374,90 MDH. Cette hausse est expliquée par l'excédent financier de l'exercice qui est

de l'ordre de 4.158 MDH contre un déficit de 4.557,12 MDH un an auparavant et par le solde technique du Régime Général qui s'affiche à -2.956 MDH contre -3.593,23 MDH en 2022.

	(EN MDH)	2023	2022	VARIATION EN %
PRODUITS		18 077,23	17.376,52	4%
Cotisations et Contributions		3.308,42	3.237,86	2,2%
Variation des Fonds règlementaires		4.321,00	3.014,57	43,3%
Produits de Placements		10.406,77	11.102,81	-6,3%
Produits de gestion courants		34,59	13,97	147,5%
Produits de gestion non courants		6,44	7,31	-11,9%
CHARGES		16 943,81	25.618,00	-33,9%
Prestations		7.687,89	7.354,64	4,5%
Variation provisions techniques		2.897,50	2.491,02	16,3%
Charges financières		6.249,18	15.659,92	-60,1%
Charges non courantes		14,13	16,67	-15,2%
Frais généraux		95,11	95,76	-0,7%
RESULTAT		1.133,42	-8.241,48	-

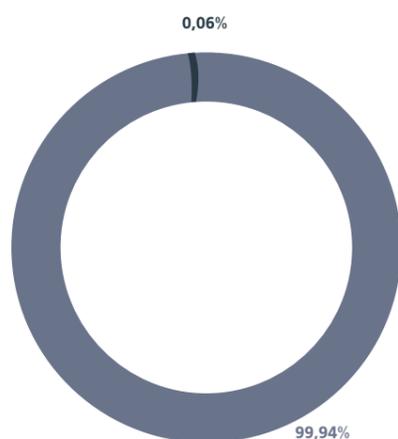
PERFORMANCES FINANCIÈRES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Bilan

PASSIF

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à 2.020,14 MDH contre 1.826,76 MDH un an auparavant, soit une hausse de 10,6%.

RÉPARTITION DES RESSOURCES



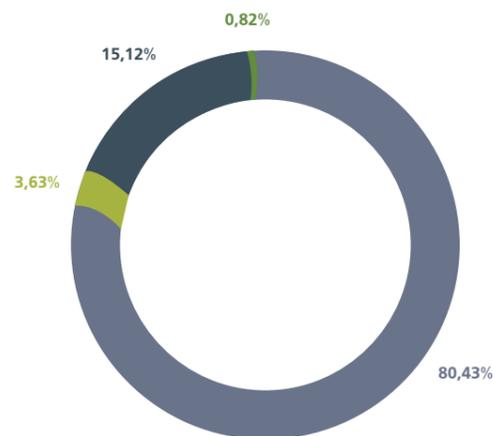
- Fonds réglementaires et provisions techniques (Ycompris le résultat net)
- Dettes du passif circulant

Avec un montant de 2.019,01 MDH, le poste « **FONDS & PROVISIONS TECHNIQUES** », intégrant le résultat de l'exercice, représente près de 99,9% du passif du bilan.

ACTIF

Le total net des emplois a atteint 2.020,14 MDH contre 1.826,76 MDH un an auparavant, soit une progression de 10,6%.

RÉPARTITION DES EMPLOIS



- Placements financiers
- Trésorerie
- Créances de l'actif circulant
- Immobilisations en non-valeurs

LES PLACEMENTS FINANCIERS, pour 1.624 MDH, sont constitués à hauteur de 30% en placement immobilier investi en 2022 à hauteur de 490 MDH et 70% en obligations /bons du trésor.

L'ACTIF CIRCULANT du Régime Complémentaire (intégrant la trésorerie) est en hausse de 91% à la suite de l'augmentation des intérêts couru de la poche Taux de +7,1 MDH et du compte de la trésorerie RC de +169 MDH.

Comptes des produits et charges

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de 101,74 MDH contre un déficit de 108,34 MDH un an auparavant. Ce résultat est détaillé à travers le compte de produit et charges suivant :

(EN MDH)	2023	2022	VARIATION EN %
PRODUITS	356,32	208,71	70,7%
Cotisations et variation des fonds	279,12	166,62	67,5%
Produits des Placements	77,21	42,09	83,4%
Produits de gestion courants	-	-	-
CHARGES	458,07	317,05	44,5%
Prestations	136,86	120,04	14%
Variation provisions mathématiques	224,06	123,85	80,9%
Charges de placements	93,68	68,68	36,4%
Frais généraux	3,46	3,52	-1,5%
Charges de gestion non courantes	0,0046	0,97	-99,5%
RESULTAT	-101,74	-108,34	-6,1%

Bilan Synthétisé au 31/12/2023

Régime Général & Régime Complémentaire



ACTIF

(EN MDH)	2023	2022
ACTIF IMMOBILISÉ	112.082,56	110.397,45
Immobilisations En Non-valeurs	172,19	173,52
Immobilisations Incorporelles	6,40	8,17
Immobilisations Corporelles	37,53	53,44
Immobilisations Financières (Autres que Placements)	25,33	25,10
Placements	111.841,09	110.137,22
ACTIF CIRCULANT	2.845,99	2.849,82
TRÉSORERIE - ACTIF	274,70	281,03
TOTAL ACTIF	115.203,25	113.528,30

PASSIF

(EN MDH)	2023	2022
FINANCEMENT PERMANENT	114.157,65	112.306,70
Capitaux Propres	1.031,67	-8.349,82
Provisions, Fonds et Réserves Techniques	113.125,90	120.656,44
Dettes de Financement	0,08	0,08
PASSIF CIRCULANT	1.045,60	1.221,59
TRÉSORERIE - PASSIF	-	-
TOTAL PASSIF	115.203,25	113.528,30



RAPPORT
D'ACTIVITÉ